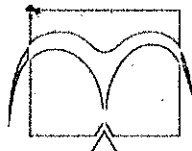


**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



Réservé
au
Moniteur
belge



21093708

.Déposé au greffe du Tribunal de
l'entreprise de Liège, division Dinant le

27 JUL. 2021

Greffé
Le greffier

N° d'entreprise : **0265 503 549**

Nom

(en entier) : **Association Intercommunale des sports du sud
Namurois et du sud Hainaut**

(en abrégé) : **AISSNSH**

Forme légale : **SCRL**

Adresse complète du siège : **5660 COUVIN, Rue de la Foulerie, 12/2**

Objet de l'acte : Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2021-Nomination

13. Nomination d'un membre du Conseil d'Administration

Considérant qu'un mandat d'Administrateur et ses dérivés sont à pourvoir en remplacement de Monsieur Stéphane HAYOT déchu de son mandat et dérivés en date du 25/11/2020 pour non respect de déclaration de mandats ex 2018.

ACTE que la candidature de Monsieur Alexandre Fortemps a été déposée et présentée en séance du Conseil d'Administration du 31 mars 2021 par décision du Conseil Communal du 25/02/2021

NOMME en séance en qualité d'Administrateur et Délégué, Alexandre Fortemps (PEP'S) présenté en Conseil d'Administration du 31/03/2021

ENVOIE la présente décision sous forme de délibération séparée à la DG 05

CHARGE le CA de l'exécution de cette décision

14. Nomination d'un membre du comité de rémunération

Considérant qu'un mandat d'un membre du comité de rémunération est à pourvoir en remplacement de Monsieur Stéphane HAYOT déchu de son mandat et dérivés en date du 25/11/2020 pour non respect de déclaration de mandats ex 2018.

ACTE que la candidature de Monsieur Alexandre Fortemps a été déposée et présentée en séance du Conseil d'Administration du 31 mars 2021 par décision du Conseil Communal du 25/02/2021

NOMME en séance en qualité de membre du comité de rémunération, Alexandre Fortemps (PEP'S) présenté en Conseil d'Administration du 31/03/2021

ENVOIE la présente décision sous forme de délibération séparée à la DG 05

CHARGE le CA de l'exécution de cette décision

D.HERBIET
Dirigeant Local

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/08/2021 - Annexes du Moniteur belge